

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
MM. Garrigue, Villain et Wojciechowski

ARTICLE 2
(*Rapport annexé*)

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est regrettable que l'enjeu essentiel de la Défense européenne, c'est-à-dire la défense du territoire des États membres et de leur population, ne soit traité qu'en dernier rang, comme s'il s'agissait d'un enjeu secondaire. Est-ce là le gain attendu du retour dans le commandement intégré de l'OTAN ?